

## Le lavoir municipal de Collemiers

Le 6 janvier 1891, le conseil municipal de Collemiers, sous la présidence de son maire Jean Guichard, décide l'achat d'un terrain de 1500 m<sup>2</sup> aux héritiers Pauron pour la somme de 1.000 francs en vue d'y faire construire un lavoir public.

Ce terrain est composé de 2 parties, l'une au nord du ruisseau où sera établi le lavoir, l'autre au sud qui sera le jardin de l'instituteur jusque dans les années soixante.

Le 5 avril 1891, le conseil approuve les plans et devis présentés par M. Leseur, architecte à Sens sous réserves que :

1°) le sable utilisé provienne de la plaine de Gron, le sable de Collemiers n'étant pas de bonne qualité.

2°) la couverture soit faite en tuiles pressées petit moule 1er choix produites par la tuilerie de l'Orme à Villebougis.

Le devis s'élève au montant de 8.300 francs, le budget communal de 1891 s'équilibre à 5.253,35 francs. La commune doit donc emprunter à la Caisse des Dépôts et Consignations au taux de 4%.

Le 15 mars 1892 il est décidé la mise en adjudication de la construction, la réalisation en sera confiée à M. Varache, entrepreneur.

La première annuité de remboursement sera versée le 25 août 1892.

Le 30 août 1894, le conseil approuve le décompte général de l'architecte s'élevant à 6480,26 francs après réception des travaux.

Si on imagine que l'entrepreneur a été payé en pièces d'or de 20 francs de l'époque, qu'on appelle Napoléon, cela représenterait aujourd'hui (en 2012) environ 85.000 Euros.

Nous pouvons supposer que notre lavoir a eu 118 ans en ce début d'année 2012.

Collemiers, le six janvier deux mille douze,

Michel GRÉMY